

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 mars 2026**

**COMMUNE DE  
MORANCEZ  
28630**

Nombre  
de membres : 19 L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du  
Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipale, en  
séance publique sous la présidence de Monsieur BESNARD Gérard.

Présents : 19 **Etaient présents :**  
M. **BESNARD** Gérard, Mme CROSNIER Dominique, M. BRAULT Jacky, Mme TOURON  
Elodie, M. BIZET Florent, Mme CAPRETTI Corine, M. DURAND Rémy, Mme CHRISTIEN  
Pouvoir : 0 Chloé, M. FEUGUEUR Stéphan, Mme FREQUELIN Isabelle, M. LEPRINCE Laurent, Mme  
HUBERT Martine, M. LORTHIOIS Eric, Mme LOTTIN Patricia, M. LOUIS François, Mme  
Exprimés : 19 MARCO-CHOISEAU Caroline, M. PERIA Thierry, Mme MENAGER Karelle, M. VIGNE  
Dominique

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Madame CHRISTIEN Chloé est élue secrétaire de séance, conformément  
à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Date de  
convocation :  
17/03/2026

**Délibération n°20-2026**

**OBJET : Election du Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;  
Considérant que Monsieur BRAULT Jacky est le doyen d'âge de l'assemblée, celui-ci prend la  
présidence pour l'élection du Maire.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;  
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il  
est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de  
suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la  
présente délibération ;  
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- **18 suffrages exprimés pour Monsieur BESNARD Gérard ;**

Le conseil municipal, par :

- 18 voix POUR,
- 1 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur BESNARD Gérard, maire de la commune de Morancez ;

INSTALLE Monsieur BESNARD Gérard en qualité de maire de la commune ;  
AUTORISE Monsieur BESNARD Gérard à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la  
présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gérard BESNARD  
Accusé de réception en Préfecture  
028-212802098-20260402-DEL20-2026-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2026